

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 9 septembre 2021

L'an deux mille vingt un et le neuf septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 2 septembre 2021

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 8
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Carole THOMAS, Jérôme MERCOYROL,

Excusés : Catherine LEYNON (procuration à Carole THOMAS), Philippe EUVRARD (procuration à Philippe BOUNIARD), Tiphaine FARGIER (procuration à Agnès GUIGON), Simone GUICHARD (procuration à Jean Charles GONIEAUX), Bernard PUEYO (procuration à Pierre LAULAGNET), Michel PREVOST (procuration à Claire BOMBRUN), Sophie ALLEOUD (procuration à Yves LAMOINE).

Absents :

Agnès GUIGON a été élu(e) secrétaire.

Objet : Convention entre la commune d'Alba la Romaine et la SARL Véloraïl du Sud Ardèche – Modification de la durée.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2021/48 du 28 juin 2021 portant sur le renouvellement de la convention entre la commune et la SARL Vélorail Sud Ardèche pour l'exploitation à des fins touristiques de la voie ferrée non exploitée par la SNCF entre le PK 675.300 et le PK 676.395.

Il précise que la convention a été conclue pour une durée de trois (3) ans à compter du 14 juillet 2021 jusqu'au 13 juillet 2024.

Il propose au Conseil Municipal de prolonger la durée de la convention de trois (3) mois afin que la SARL Vélorail Sud Ardèche puisse terminer la saison touristique.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de prolonger la durée de la convention de trois (3) mois soit jusqu'au 15 octobre 2024.

PRECISE donc que la convention est conclue du 14 juillet 2021 jusqu'au 15 octobre 2024.

DONNE pouvoir au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 9 septembre 2021

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 10 septembre 2021
Le Maire
Pierre LAURENÇON



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE
14 SEP. 2021